



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Le commerce illicite des produits pétroliers est devenu depuis quelques années un sujet de préoccupation majeure pour les services de sécurité. Il ne cesse de prendre de l'ampleur en dépit de son interdiction par le gouvernement.

En effet, ce phénomène aux conséquences souvent très graves notamment les accidents, les incendies et parfois les troubles à l'ordre public qu'il engendre constitue une véritable menace pour la sécurité nationale. Il est également avéré de nos jours que le trafic illicite des produits pétroliers est une importante source d'approvisionnement pour les groupes armés non-étatiques qui sèment le chaos et la désolation dans notre sous-région.

Tout en réitérant l'engagement et la détermination des forces de défense et de sécurité à intensifier la lutte contre ce fléau, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile rappelle que cette activité est très dangereuse aussi bien pour la sécurité nationale, la santé de nos populations que l'économie nationale.

Il invite par ailleurs les auteurs notamment les grossistes à se conformer scrupuleusement aux textes en vigueur en la matière. Il sollicite également une franche et sincère collaboration de l'ensemble de la population pour permettre aux services de sécurité de venir à bout de ce fléau.

Fait à Lomé, le 06 DEC. 2022

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK